

## COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

### Préavis municipal n° 02/15 relatif au rapport de la Municipalité sur les comptes de l'année 2014

#### **RAPPORT**

Date des séances : 4 mai, 18 mai, 1<sup>er</sup> juin, 8 juin et 11 juin 2015

Membres présents de la commission : Mmes Anne Genevay-Bolay, Anne Treboux, Frédérique Zesiger Schärer, Anne-Marie Badel, MM. Jörg Schorr, Maurizio Tognolini et Laurent Renevier.

Membres présents de la municipalité : MM. Didier Lohri (syndic), Alexandre Rastello et Laurent Vukasovic lors de la séance du 4 mai 2015 et le 8 juin 2015 la Municipalité in corpore.

Les comptes ont été remis avec le rapport de la Municipalité sur les comptes. Nous avons reçu le rapport de « Gestion Commune de Bassins AGFORS » en même temps que ceux de la Commune. Les données chiffrées et le respect des procédures comptables ont été vérifiées par la fiduciaire BDO Visura dont le rapport a été présenté lors de la séance du 1er juin 2015.

Les comptes ont été passés en revue et une partie des questions était dans le rapport de la Municipalité sur les comptes et les autres questions ont été répondues lors des différentes séances.

La commission de gestion relève que :

- le budget prévoyait un déficit d'un montant de CHF 262'279 alors que celui-ci s'élève à un montant de CHF 595'493 selon les comptes. Les fonds de réserves ont été utilisé à hauteur de CHF 153'000 et ont diminué de ce fait le déficit qui ce serait élevé à **CHF 748'493** ;
- en 2013 les comptes de la déchetterie étaient équilibrés notamment grâce à l'activation d'une charge de CHF 100'000. En 2014, un produit de CHF 109'000 a été comptabilisé pour couvrir le déficit ;
- comme mentionné dans le rapport de la Municipalité sur les comptes, il y a 6 rubriques dont le dépassement est supérieur à la limite fixée par le Conseil communal de CHF 30'000 lors du conseil du 30 août 2011 ;
- plusieurs rubriques n'ont pas été budgétisées ou pas budgétisées correctement, notamment la réduction sur impôt préalable 32.319.1, les intérêts de la salle de gymnastique VD1 (35.322.4), réduction sur impôt préalable (81.319.1), amortissement collecteur Sorbiers Siaux (81.331.5) ;
- deux nouveaux prêts de chacun CHF 500'000 ont été souscrits en 2014 pour honorer les charges courantes, en plus de celui déjà souscrit de CHF 600'000 en 2013 pour honorer la facture sociale.

#### Recommandations

- les réserves ont été utilisées pour couvrir une partie du déficit. Ce procédé n'est pas viable à long terme. La situation globale devrait être analysée pour mettre en évidence les postes où des économies pourraient être effectuées notamment concernant, la

- sécurité sociale (qui comprend entre autre l'UAPE et JE), la déchetterie, la masse salariale, le déneigement ;
- depuis l'introduction de la taxe au poids concernant les déchets, la couverture des frais de la déchetterie n'est pas suffisante de CHF 100'000 par année. Nous demandons à la Municipalité d'étudier à nouveau tout le concept et de travailler avec la commission de la déchetterie pour avoir des comptes équilibrer dès 2016 ;
  - le dépassement de la compétence municipale de CHF 30'000 octroyé par le conseil communal a été dépassé à plusieurs reprises en violation de la compétence accordée le 30 août 2011 (préavis 9/11). Nous demandons à la Municipalité lors de chaque séance du Conseil communal de présenter dans l'ordre du jour, au point 2, une situation financière intermédiaire des comptes de la Commune ;
  - le budget doit être effectué de manière plus rigoureuse sur la base des comptes de l'exercice précédent afin de ne pas avoir de mauvaise surprise ;
  - l'endettement, en forte croissance, est la plus élevée de la législature en cours. Elle présente un risque sur la capacité de la Commune à honorer ses créances courantes dans le futur. Nous recommandons de prendre en compte l'endettement lors des analyses financières et les projections dans le futur pour la santé financière de la Commune, sinon il faudra augmenter le point d'impôts ;
  - pour permettre une meilleure efficacité de la commission de gestion il est nécessaire d'avoir les documents définitifs (comptes et rapport de la fiduciaire) dès la première rencontre.

Compte tenu d'un total d'amortissements de CHF 392'529.10, les comptes se soldent par une perte de CHF 595'492.95 au lieu du déficit budgété de CHF 261'279.00.

#### **En conclusion :**

La situation financière de la Commune est mauvaise et ne permet plus des investissements à l'avenir proche. L'endettement net par habitant est de CHF 11'000 environ. Nous rendons particulièrement attentif chaque membre du Conseil communal d'accepter un préavis municipal demandant un crédit extra-budgétaire que si celui-ci est vraiment indispensable et lors de l'acceptation du budget.

La commission remercie la Municipalité et la boursière Mme Malherbe pour la tenue des comptes, leur disponibilité et leur efficacité qui ont grandement facilité notre tâche.

La commission de gestion propose au Conseil communal :

1. d'adopter les comptes 2014 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour la tenue des comptes ;
3. de donner décharge aux membres de ladite commission.

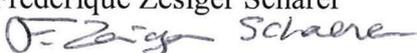
Fait à Bassins, le 11 juin 2015

Anne-Marie Badel



Laurent Renevier

Frédérique Zesiger Schärer



Anne Genevay-Bolay



Jörg Schorr

(rapporteur)



Anne Treboux



Maurizo Tognolini

